



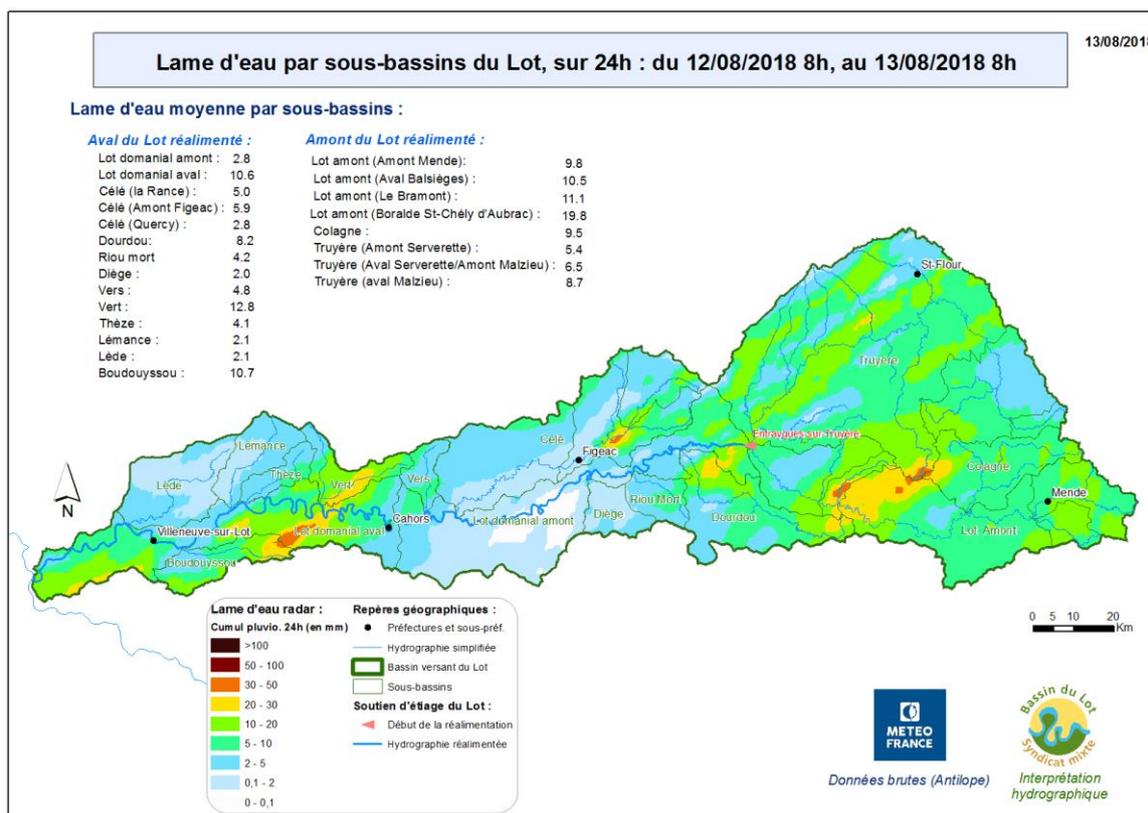
Le 16 août 2018

## - Suivi de l'étiage 2018 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°08

La campagne 2018 de soutien d'étiage du Lot domanial, débute le dimanche 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (30<sup>e</sup> campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes\* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : épisode orageux du 12 au 13 août 2018

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



**Pluviométrie sur le bassin :**

Plusieurs passages pluvieux se sont déroulés du 12 au 14 août au matin sur l'ensemble du bassin apportant localement des cumuls intéressants.

Les prévisions annoncent un temps instable jusqu'à vendredi compris puis dès samedi retour à un temps ensoleillé.

**Hydrologie du bassin :**

Suite aux épisodes pluvieux, la Boralde de Saint Chély ainsi que le Dourdou de Conques ont bien réagis et leurs débits sont repassés au-dessus du DOC.

NB : une étude est en cours afin de réviser les débits seuils des stations de Casseneuil sur la Lède et du Monastier-Pin-Mories sur la Colagne.

Les derniers Débits d'Objectifs d'Etiage (D.O.E) franchis durant cet étiage sur le bassin :

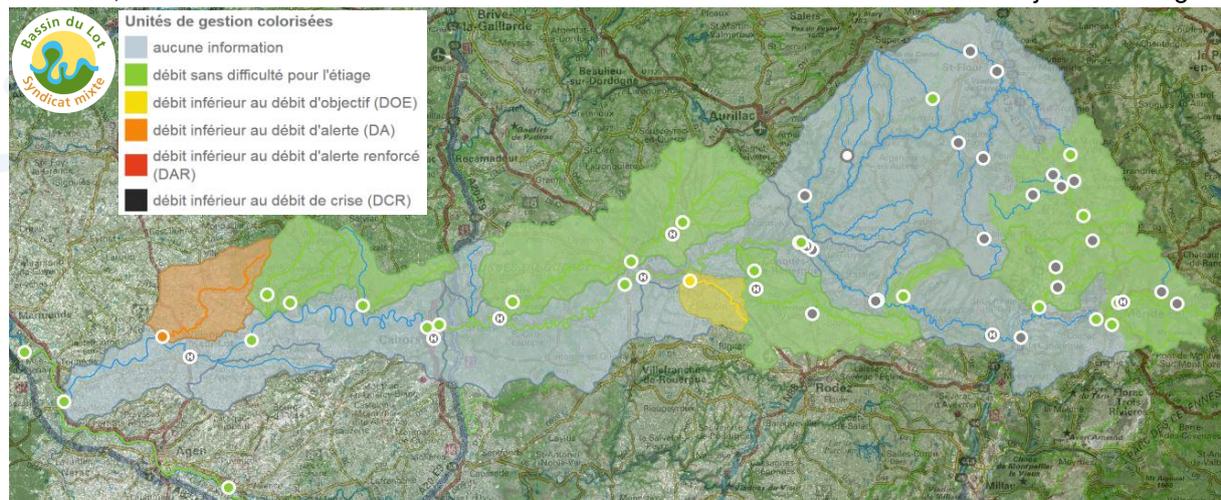
STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2018 (en m3/s) :

Station	P.	09 Aoû	10 Aoû	11 Aoû	12 Aoû	13 Aoû	14 Aoû	15 Aoû	+ ◆
<b>LOT AMONT :</b>									
Castelnau-de-Mandailles	EDF	0.14	0.13	0.11	0.13	0.3	0.3	0.2	
<b>LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :</b>									
Conques		0.5	0.4	0.4	0.31	0.6	0.6	0.4	
Viviez [2]		0.14	0.13	0.11	0.14	0.6	0.2	0.15	
<b>LOT AVAL CAHORS :</b>									
Casseneuil		0.11	0.1	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	

**LÉGENDE**

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Le 15/08, seules les stations de Casseneuil et Viviez restent en dessous des débits objectifs d'étiage.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot : au 15/08/2018

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>



### **Etat des arrêtés sécheresses sur le bassin :**

Dans le 48 : Arrêté du 8 août 2018

Vigilance : Lot, Bramont, Colagne (bassin + cours d'eau) et Truyère

Dans le 12 : Arrêté du 3 août 2018

Niveau 1 : Tours d'eau organisationnel pour le bassin sensible du Dourdou de Conques depuis le 1<sup>er</sup> juin

Niveau 1 : Bassin du Lot NON réalimenté depuis la confluence avec la Truyère

Niveau 2 : Tours d'eau du bassin de la Diège

Dans le 46 : Arrêté du 16 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 1 : -30% pour le Vers, Rauze et Sagne + affluents

Niveau 2 : -50% pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50% pour le Bervezou, le Saint-Perdoux, le Veyre + affluents

Niveau 3 : -100% (sauf cultures dérogoires) pour le Vert amont (Tours d'eau) + affluents

Dans le 47 : Arrêté du 7 août 2018

Niveau 1 : -30% pour la Thèze (Tours d'eau) + affluents

Niveau 1 : -30% pour le bassin du Lot NON réalimenté

Niveau 2 : -50 % pour la Lède NON réalimentée + affluents

Niveau 2 : -50% pour la Lémance NON réalimentée + affluents

### **Variations de débits sur le Lot réalimenté :**

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont.

Cette semaine aucune activité hydroélectrique ne s'est produit au niveau d'Entraygues-sur-Truyère, ainsi le débit enregistré est aligné à la consigne de soutien d'étiage soit 12 m<sup>3</sup>/s

**L'absence de turbiné devrait encore se poursuivre jusqu'au moins le 17 août (travaux).**

Des variations de débit sont toujours enregistrées aux stations de Faycelles (min : 3 m<sup>3</sup>/s), Cahors (min : 16 m<sup>3</sup>/s) Coutet (min : 7 m<sup>3</sup>/s) et Aiguillon (min : 14 m<sup>3</sup>/s)

**Il est rappelé la plus grande vigilance, et le respect d'une production dite « au fil de l'eau » à l'aval d'Entraygues.**

**Vu les travaux à l'usine de Brommat et l'indisponibilité d'une partie de l'axe Truyère, il n'y a quasiment plus de turbinés hydroélectriques à l'amont du bassin. Ainsi le respect de la consigne de soutien d'étiage est primordial pour l'ensemble des usages.**

### **Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :**

Les niveaux de remplissage des retenues sont en baisse par rapport à la semaine dernière sauf Sarrans, mais toujours au-dessus des cotes touristiques.

### **Besoins en eaux :**

Il n'y a, d'après les éléments recensés, pas d'évolution sensible dans la demande en eau par rapport à l'année précédente.

Le Lot-et-Garonne enregistre toujours une avance végétative entre une semaine et 10 jours en fonction des dates des semis.



Certaines cultures ont toujours des besoins en eau importants comme le maïs grain et semence, le tabac et le soja. Les fruits sont dans leur phase de grossissement ou coloration et nécessitent une alimentation en eau régulière notamment en absence de pluie efficace.

Les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot, notamment avec le 15 août.

### **Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :**

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende n'a pas débuté.

### **Consigne de soutien d'étiage :**

La consigne de soutien d'étiage est toujours fixée à **12 m<sup>3</sup>/s**.

**Droits conventionnels acquis depuis le 1<sup>er</sup> juillet : 1,6 Mm<sup>3</sup>**

**Volume déstocké depuis le 1<sup>er</sup> juillet : 0,02 Mm<sup>3</sup>**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi est modificatrice de celle du jeudi antérieur.

### **Prochain bulletin : jeudi 23 août 2018**

Merci de tenir informée dès que possible le SMBL en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Cécile NOYER, [c.noyer@valleedulot.com](mailto:c.noyer@valleedulot.com)

## **Précisions & glossaire :**

\* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

\*\* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



## Bulletin d'information de syndicat mixte du bassin du Lot du 16/08/2018 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m<sup>3</sup>/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	9-août-18	10-août-18	11-août-18	12-août-18	13-août-18	14-août-18	15-août-18	16-août-18	17-août-18	18-août-18	19-août-18	20-août-18	21-août-18
<b>Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)</b>	Consigne				Consigne			Consigne				Consigne	
	14	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
<b>QNR à Entraygues*</b>	14.3	14.7	14.2	13.0	14.8	20.0	17.2						
Entraygues-aval (EDF) (12)	14.7	13.3	13.3	13.3	13.5	13.5	13.9						
Entraygues-Roquepailhol (12)	14.0	12.7	12.8	12.7	12.9	12.9	13.2						
Faycelles (46-12)	15.8	12.9	11.7	10.8	14.9	14.1	11.9						
Cahors-Lacombe (46)	31.5	27.6	23.5	23.7	26.2	29.4	25.8						
Coutet (EDF) (47)	45.6	22.1	19.6	16.1	19.5	23.9	23.1						
Aiguillon-Ville (47)	56.7	28.3	26.4	19.3	28.5	26.4	28.2						

Source : DREAL Occitanie / EDF

**QNR à Entraygues\*** Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

### Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)
Grandval	16-août	733.49	+7.49	-0.64
Sarrans	16-août	640.93	+10.93	+0.92
Maury	16-août	585.76	+2.26	+0.45
Castelnau	16-août	412.04	+1.54	-0.77

Source : EDF



**Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)**  
297, rue Saint-Géry 46000 Cahors  
<http://etiage.bassindulot.fr>



**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

13/08/2018



**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

16/08/2018

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018**  
**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
*(aval de la confluence Lot-Truyère)*  
  
**Consigne n° 14**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**MARDI 14 AOÛT** 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au  **VENDREDI 17 AOÛT** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER  
Chargée du soutien des étiages  
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2018**  
**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
*(aval de la confluence Lot-Truyère)*  
  
**Consigne n° 15**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**VENDREDI 17 AOÛT** 2018, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au  **MARDI 21 AOÛT** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Cécile NOYER  
Chargée du soutien des étiages  
c.noyer@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise par email à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE: 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE